

Notes religieuses

Turriers : recueil de notes de Guy Andreotti (1994) – p. 43 à 44

L'archevêché d'Embrun

L'origine des églises bas-alpines est assez floue. Vouloir citer des noms avec certitude ou déterminer des dates avec beaucoup de précision paraît assez difficile.

Cependant la tradition dit que l'Évangile a été prêché, dès les premiers siècles sous Néron, à Embrun par saint Nazaire et saint Celze, et à Gap par Démètre qui aurait évangélisé au 1^{er} ou au 2^{ème} siècle, les Voconces, les Tricoriciens, les Caturiges, mais aussi les avantices sur le territoire de Turriers et de La Motte-du-Caire (Papon, *Histoire de la Provence*, tome 1, p. 108)

En l'an 310, saint Vincent et saint Domnin partent d'Afrique avec Marcellin, débarquent à Digne, puis remontent jusque dans la vallée de Barcelonnette. Marcellin est sacré évêque d'Embrun et Domnin, vers 313, est le premier évêque de Digne. Les origines de l'église de Sisteron ne sont pas mieux connues : on sait simplement qu'en l'an 451 le siège épiscopal est occupé par Chrysaphius.

Si les révolutions politiques ou les guerres bouleversent souvent les divisions territoriales, l'Église elle, se refuse à ces changements et à cette mobilité, si bien que sur un territoire assez peu étendu on conservera jusqu'à la Révolution un grand nombre de sièges épiscopaux.

Ce qui a fait donner la préférence à Embrun et à son évêque, pour jouir du titre d'archevêque et de métropolitain, c'est que selon la disposition civile réglée par les empereurs, Embrun était la métropole, c'est-à-dire la ville mère de la province des Alpes-Maritimes. Après la prédication de l'Évangile, les métropoles civiles sont devenues aussi les provinces ecclésiastiques.

Abbé Albert, « Histoire du diocèse d'Embrun », 1783

L'archevêque d'Embrun jouit de beaucoup de privilèges, de prérogatives et de titres d'honneur ; tant sur le plan spirituel que sur le plan temporel.

Sur le plan spirituel il n'y a pas de primat au-dessus de lui et il relève directement du pape ; il est métropolitain de la province, les évêques de Digne, Senez, Glandèves ainsi que ceux de Grasse, Vence et Nice sont ses suffragants (les évêques de Riez et Sisteron relèvent, eux, de la métropole d'Aix).

Sur le plan temporel ce sont les empereurs d'Allemagne qui lui donnent ses principaux droits et titres : d'abord Conrad II, le 22 septembre 1147 et confirmation de ces droits ensuite en 1151, 1276 et 1357 ; les comtes de Provence et ceux de Forcalquier contribuent aussi à étendre ses pouvoirs. Raymond Bérenger III lui cède en 1155 le domaine de Bréziers, de Beaufort et du Sauze.

En ce qui concerne le pouvoir de faire battre la monnaie, les archevêques d'Embrun l'exercent avant que le Dauphiné ne soit réuni à la France. En 1442 on veut lui retirer ce privilège, prétextant que le Dauphiné est désormais uni au royaume de France. Mais Bréziers et Beaufort font partie de la Provence. La Provence appartient au [roi René](#). Par conséquent le roi de France ne peut empêcher l'archevêque d'y faire battre la monnaie. C'est ce qu'il fait donc à Beaufort, hameau de la paroisse de Bréziers, jusqu'à la réunion de Bréziers au Dauphiné en 1447.

L'archevêché d'Embrun comprend :

- l'Embrunois avec les vicariats d'Embrun, Guillestre, Savines et Chorges ;
- le Briançonnais avec les vicariats de Briançon, Val-des-Prés et de la Vallouise ;
- la vallée du Queyras ;
- la vallée de Barcelonnette avec les vicariats de Barcelonnette, Saint-Paul et Revel ;
- Seyne avec les vicariats de Seyne et Montclar ;
- Enfin le vicariat de Bréziers et des quatre châteaux : Gigors, Bellaffaire, Turriers et Faucon.

On donne le nom de quatre châteaux aux paroisses de Gigors, Bellaffaire, Turriers et Faucon, soit parce qu'il y aurait eu anciennement un château dans chacune des quatre paroisses, soit parce que ces paroisses étaient de la dîmerie de Notre-Dame de Saint-Pierre de Gigors, dépendant du chapitre de Saint-Victor à Marseille, et que le prieur de Gigors avait des droits seigneuriaux, il était coseigneur de Gigors.

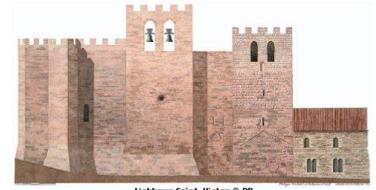
Aux environs des années 1200, on a fait un dénombrement des paroisses et des villages qui, tout en étant d domaine du comte de Provence, sont néanmoins situés dans le diocèse d'Embrun et on y trouve *castrum de Gigors*, *castrum de Bellaffaire*, *castrum de Turriinis*, et *castrum Falconet* (il faut donner à castrum le sens de bourg ou village fermé par des murs ou fortifié).

Le prieuré de Saint-Victor à Gigors

L'abbaye de Saint-Victor

C'est au début du 5^{ème} siècle que le moine Jean, connu sous le nom de Cassien, reçoit de l'évêque de Marseille, Proculé, l'autorisation de fonder dans cette ville deux monastères, l'un pour les femmes, l'abbaye de Saint-Sauver, l'autre pour les hommes, Saint-Victor.

Le [monastère de Saint-Victor](#) était hors les murs de la ville sur la rive sud du port ; les fouilles les plus récentes laissent à penser que la basilique Saint-Victor a été construite sur un cimetière –une nécropole chrétienne- et le nom de Saint-Victor pourrait symboliser le triomphe du christianisme sur le paganisme plutôt que désigner un personnage.



Saint-Victor a possédé des biens considérables. En particulier *l'ager Caladius*, aujourd'hui Chaudole, hameau de la commune de La Javie, était une des plus anciennes et des plus importantes possessions de Saint-Victor, une des plus importantes car elle s'étendait sur tout le diocèse de Digne et sur une partie de celui d'Embrun.

Cet *ager Caladius* avait une dépendance située sur le diocèse d'Embrun (*nec non et Alpibus quod situm est in pago Hebredinesae*) et tout porte à croire que cette ancienne annexe se trouvait dans le canton de Turriers, dans ces quatre communes limitrophes qu'on appelle les quatre châteaux.

Cet *ager Caladius* était également une des plus anciennes possessions car elle avait été donnée aux moines de Saint-Victor au commencement du 8^{ème} siècle par le patrice Nemfidius, par sa femme Adaltrude et leurs trois enfants.

Il y eut par la suite quelques tentatives de reprise par Antenor, fils de Nemfidius.

En effet, à deux reprises différentes, Saint-Victor a eu beaucoup à souffrir de la rapacité des hommes puissants qui gouvernaient la Provence et aussi des incursions des Sarrazins. D'abord sous les rois mérovingiens qui usurpent une partie des biens. La forte main de Charlemagne rétablit l'ordre et leur en rend une partie. Mais sous ses faibles successeurs, dans cette effroyable confusion qui a suivi la dissolution de son empire, le monastère a été, sinon complètement détruit, du moins abandonné en partie à des laïques.

Si bien que du 8^{ème} siècle au 10^{ème} siècle son histoire est assez obscure.

Mais vers 965-966, l'évêque Honorat va y établir une congrégation de moines bénédictins. Aux 11^{ème} et 12^{ème} siècles, l'abbaye acquiert une puissance spirituelle et temporelle considérable, non seulement dans le midi de la France, mais aussi en Espagne et en Italie.

Le prieuré de Gigors

Pour en revenir à *l'ager Caladius* et à son annexe de Gigors, lorsque les *missi dominici* de Charlemagne vinrent en 780 tenir un *plaid* (assemblée judiciaire) à Digne, Mauronte, évêque de Marseille et abbé de Saint-Victor, se présente devant eux et demande justice en exhibant les donations primitives de Nemfidius et le jugement du majordome de Charles Martel. Des témoins sont entendus ; tous confirment les dires de l'évêque et les *missi dominici* adjugent à l'abbé de Saint-Victor le domaine de Chaudol avec toutes ses dépendances.

Il y avait à Romette, près de Gap, un monastère dépendant de l'abbaye de Brême, dans le diocèse de Pavie. Lorsque la maison de Saint-Victor de Marseille a été une deuxième fois mise à mal, les moines italiens, voyant à leur portée des biens ecclésiastiques sans maître, s'empressent de s'en emparer et de s'y établir.

Mais lorsque l'abbaye de Marseille a été réorganisée, elle cherche à rentrer dans ses anciens domaines, et les abbés se souvenant qu'ils avaient possédé des biens importants dans le diocèse d'Embrun, envoient des délégués pour reprendre la *villa Jugurnis* (Gigors).

Ces délégués se présentent dans un *placidum* où se trouvent réunis les évêques et les nobles de la province et présentent leurs titres anciens. Les moines de Romette refusent de céder. Aussi l'assemblée ordonne que chacun prouve son droit par le jugement de Dieu.

Les moines de Saint-Victor acceptent avec joie, d'autant plus qu'en secrets il s'étaient assurés du succès. Ceux de Romette, moins avisés, plongent dans l'eau un homme qui, effrayé ou corrompu, rompt ses liens et surnage aux éclats de rire de l'assemblée. Convaincu ainsi de mensonge, les moines de Romette demandent qu'on les autorise au moins à emporter les objets qu'il avaient apportés de leur maison.

Saint-Victor est remis en possession de la *villa* de Gigors et de l'église Notre-Dame Saint-Pierre et Saint-Jean et les vicomtes de Gap se démettent en faveur de Saint-Victor des droits qu'ils pouvaient avoir sur les biens qui étaient dans leur domaine mais qui étaient la propriété de l'abbaye de Saint-Victor.

Le prieuré de Gigors sous le titre de Notre-Dame (et son appartenance au chapitre de Saint-Victor) est mentionné dans une bulle du pape Grégoire VII de l'an 1084 sous le nom de *Cella Sanctae Mariae de Gigoriis*.

Cette *villa* n'était pas bornée au territoire actuel de Gigors mais elle s'étendait sur ceux de Bellaffaire, de Turriers, de Faucon qui formaient avec Gigors ce qu'on appelle les quatre châteaux et c'est dans ces diverses communes qu'il faut rechercher les terres qui furent données au prieur de Notre-Dame et Saint-Jean de Gigors.

Ainsi La Condamine donné par Isoard, vicomte de Gap, le fils de ce Pierre qui présidait le plaid où les droits des nouveaux moines furent si plaisamment reconnus, était situé à Faucon-du-Caire, entre le ruisseau de Combe-Fère qui a gardé ce nom et le mon Soleniacus qui est devenu le Mont Sérieux.

Les vignes cédées par Etienne Roussin et sa femme, vassaux de la famille de Gap, étaient au mont Celeus, aujourd'hui le col de Saraou (Sarraut).

Les églises et chapelles de Turriers

Turriers : recueil de notes de Guy Andreotti (1994) – p. 61 à 71

La paroisse et la communauté de Turriers peuvent s'enorgueillir d'avoir, au cours des siècles, construit sur leur territoire plusieurs églises et chapelles, même si aucune d'entre elles n'a ni la grandeur, ni la majesté, ni la beauté de celle de Bayons.

Vers l'an 1000 existait déjà une église paroissiale sous le titre de Saint-Giniez.

Vers 1200 – 1300, Notre-Dame des Neiges a été construite au centre du cimetière actuel.

En 1477, les édiles du village obtiennent de l'archevêque d'Embrun l'autorisation de construire la première chapelle dédiée à Saint-Antoine.

En 1870, enfin, l'église actuelle est construite sur l'emplacement de la première église de Saint-Antoine.

Outre ces églises paroissiales ont également existé :

- la chapelle du cimetière à l'emplacement de Notre-Dame des Neiges ;
- la chapelle de Gière ;
- la chapelle du Forest-Loin reconstruite en 1863.

L'église Saint-Giniez

La plus ancienne des églises de Turriers est mentionnée dans les actes concernant le prieuré de Gigors et l'abbaye de Saint-Victor. En 1080, l'archevêque d'Embrun, Lantelme, remet cette église et confie la paroisse aux moines bénédictins de Saint-Victor.

Le pape urbain II, le 4 avril 1095, et le pape Pascal II, le 23 avril 1113, confirment ces *bénéfices in episcopatu Ebrudenensii, ecclesian sancte Marie et sancti Genesii de Turriis*.

Dans son *Histoire religieuse du diocèse d'Embrun*, l'abbé Albert écrit : « L'église paroissiale de Turriers avait été anciennement sous le titre de Saint-Giniez », et l'abbé Féraud précise en parlant de turriers : « Son ancienne église sous le titre de Saint-Giniez était sise au haut du village. »

A Turriers on appelle encore Saint-Giniez le quartier situé entre Crève-Cœur et Aco de Gangas ou, paraît-il se trouvait un ancien cimetière.

L'église Notre-Dame des Neiges

On en bâtit par la suite une autre qui est sous le titre de Notre-Dame des Neiges. Cette seconde église qui subsiste encore au haut du village est presque aujourd'hui abandonnée.

Abbé Albert, « Histoire du diocèse d'Embrun », 1783

Ce texte de l'abbé Albert est erroné, tout au moins en ce qui concerne l'emplacement de cette église. Outre la tradition, plusieurs textes concordants permettent d'affirmer que l'église Notre-Dame des Neiges était construite au centre du cimetière actuel.

Le 24 juillet 1754, le curé André Falque, âgé de 72 ans, est inhumé dans cette église paroissiale en présence des curés de Bayons, Astoin, Gigigors, Bréziers et Faucon.

L'engagement pris par le curé, le bailli et les consuls en 1477 a été respecté, comme le prouve la page de garde du registre paroissial de 1696 qui a pour intitulé : « Registre des baptêmes, mariages et mortuaires pour l'église paroissiale notre Dame des neyges ou annexe sous le titre de St Antoine du lieu de Turriès dioçaize d'Ambrun pour l'année mil six cent quatre vint et seize ».

La première église Saint-Antoine

C'est donc en 1477 que le curé de la paroisse, Jean Fornatori, et les représentants de la communauté obtiennent de l'archevêque d'Embrun la permission de construire cette église à l'intérieur du village. Elle sera érigée à peu près à l'emplacement de l'église actuelle, comme le montre le plan dressé par l'architecte Etienne Andreotti lorsqu'il faudra construire la seconde église Saint-Antoine.

En 1771, l'abbé Albert peut écrire : « On fait depuis plus d'un siècle toutes les fonctions paroissiales dans l'église Saint-Antoine, second patron du lieu », et l'abbé Féraud, en 1861, est encore plus explicite : « Depuis deux siècles environ les offices divins sont célébrés dans l'église Saint-Antoine patron du lieu. Les trois nefs de cet édifice son inégales en longueur, les voûtes beaucoup trop écrasées, les piliers de séparation extrêmement matériels. »

En 1634, lorsqu'on veut établir la confrérie des Pénitents blancs à Turriers, l'archevêque d'Embrun accorde la permission mais ordonne de faire édifier une chapelle.

Cette chapelle –Notre-Dame de Miséricorde- a-t-elle été construite à côté de Saint-Antoine ? Ou bien était-elle une chapelle à l'intérieur ? Les textes ne sont pas très clairs.

On trouve dans les manuscrits de Sébastien Fournier que « tous les dimanches et fêtes, les pénitents réciteront l'office de la Vierge et qu'ils feront commémoration de Saint-Antoine abbé, à laudes et à vêpres, à cause que la chapelle est sous le titre du même saint que cette chapelle fut donnée la même année à la confrérie par la communauté de Turriers, ensuite d'une délibération d'un conseil général, qu'il y avait déjà auparavant une petite chapelle construite au même endroit, mais que près des deux tiers de sa grandeur actuelle servoit pour y tenir les petites écoles. »

En 1704, les Pénitents achètent une cloche de trois quintaux et vingt livres et en 1714 on fait construire un clocher à trois fenêtres, le précédent n'ayant qu'une fenêtre, et encore menaçant de tomber.

Cette première église de Saint-Antoine, construite vers 1450 comme annexe de Notre-Dame des Neiges, agrandie vers 1650 pour la confrérie des Pénitents et dont le clocher a été refait en 1714 menace ruine au début du 18^{ème} siècle et préoccupe les conseillers municipaux.

Dans leur délibération du 16 janvier 1836 on peut lire :

L'église paroissiale n'étant pas assez grande pour pouvoir contenir les fidèles qui auraient la dévotion d'assister aux saints offices ; ce qui n'est pas conforme à l'humanité dans un pays aussi froid que celui-ci puisqu'une partie des dits fidèles ne peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'église surtout aux grandes solennités ; de plus la voûte de cette église étant très écrasée, l'air ne peut y circuler et la santé des personnes en est incommodée.

Trente ans plus tard, le 16 mai 1863, le maire, Antoine Nicolas, réunit le conseil municipal avec les personnes les plus imposées de la commune en nombre égal aux membres du conseil municipal, sous la présidence du sous-préfet de Sisteron et en présence de Mgr l'évêque de Digne pour traiter de la sérieuse question de l'église paroissiale.

Tous les présents, à l'exception de l'un d'entre eux, ont voté et décidé la reconstruction de l'église ; l'imposition de la somme de dix mille francs payable en cinq annuités de deux mille francs chacune.

Après que l'architecte départemental Luthon eut constaté l'état de vétusté de l'église, après que le maire Eyssautier eut été autorisé en 1867 à louer à Théophile Savornin un appartement destiné au service du culte pendant que l'église paroissiale sera interdite ou en reconstruction, le préfet autorisa, en mai 1869, la passation d'un marché de gré à gré avec l'entrepreneur Passero pour la démolition de cette première église dédiée à Saint-Antoine.

La deuxième église Saint-Antoine

Il s'agit, bien entendu, de l'église actuelle qui se dresse au haut du village et qui est toujours utilisée pour tous les offices.

Mon arrière-grand-oncle, l'architecte Etienne Andreotti, en 1869, en a fait les plans, toujours visibles à la mairie et qui ont encore servi dernièrement pour établir le devis du ravalement de l'église. Il en a également dressé le cahier des charges et établi un devis estimatif pour 39.000 francs.

Cette église est construite sur l'emplacement approximatif de la première église Saint-Antoine. Pour l'édifier il a néanmoins fallu acquérir deux maisons à Aguillon-Garcin et Nicolas pour 12.000 francs. L'entrepreneur Passero s'était engagé à construire cet édifice pour 28.000 francs et en 18 mois.

Mais en fait, une note tirée du livre des délibérations du conseil municipal en septembre 1872 montre que les choses n'ont pas été aussi simples que cela.

[...] ce ne fut qu'en avril 1867 que l'architecte Luthon adressa à la commune un document composé de vingt-cinq lignes bien comptées intitulé : « Programme ou projet de reconstruction de l'église de Turriers ». Probablement pour lier la commune cet opuscule lancé à propos d'un grand travail était soumis à l'approbation du conseil municipal d'alors, qui était bien incompetent pour comprendre une construction d'église dans un pareil résumé, mais lassé d'attendre, le signa de confiance espérant enfin obtenir un travail acceptable.

Le susdit mémoire porte qu'en juin 1867, il fut fourni un nouveau projet complet établi sur un programme approuvé par l'autorité municipale ; mais l'architecte doit probablement confondre les dates car on n'en a pas d'autre que celui qui est encore aux archives de la mairie daté de janvier 1868 duquel il résulte que l'église aurait quatre chapelles latérales, dont deux à côté de la principale porte d'entrée, conception inexplicable ; le montant de la dépense de ce projet, porté sur une simple feuille de

résumé et non sur le devis inachevé, surchargé à l'encre rouge et non additionné, s'élevait au chiffre énorme de quarante mille neuf cent soixante-six francs cinquante-cinq centimes.

[...]

Pour connaître le coût total et le financement de la construction de cette église il suffit de se reporter au compte-rendu de la séance du conseil municipal de novembre 1877.

Pour la construction de l'église paroissiale les habitants de la commune s'engagent d'abord à une souscription volontaire de 17.709 francs et de 971 francs en nature, s'élevant à une somme totale de 18.630 francs. Ensuite la commune vota pour dix ans une imposition extraordinaire de 400 francs par an.

Monsieur le maire expose ensuite que malgré ces grands sacrifices et le secours de 12.000 francs que le gouvernement a déjà accordé il reste encore une somme de 10.966 francs à payer sur la dépense totale de 42.943 francs.

Monsieur le maire invite alors l'assemblée à examiner s'il y a lieu de recourir à une nouvelle souscription volontaire ou de solliciter auprès du chef de l'Etat l'autorisation pour créer un impôt nouveau.

Vincent Touche, qui était un des plus zélés confrères de la confrérie des Pénitents blancs, note avec un certain regret dans ses commentaires :

Que depuis 1870, époque où on a refait l'église de Saint-Antoine, on n'a plus laissé aux pénitents que la chapelle latérale située à l'est de l'église à la place de la grande chapelle de l'ancienne église qui leur avait été donnée par la communauté en 1645 et qu'il n'y a plus la place que pour une douzaine de pénitents.

Le perron situé devant le grand portail de l'église est un peu plus récent que l'église elle-même. En effet, vers 1895-1897, l'école de garçons n'avait pas de cour de récréation, et les enfants jouaient sur la place de l'église devant l'école, à tel point qu'il avaient détérioré le perron en pierre de taille et la balustrade ; ce qui a demandé de le remettre en état.

Avant de nous intéresser plus spécialement aux cloches de cette église, on notera encore que le 1^{er} mai 1963, pendant la prière du soir, la foudre est tombée sur le clocher et l'a sérieusement endommagé. L'entreprise Honnorat s'est chargée de le remettre en état, tel que nous le voyons aujourd'hui.

Et la conclusion est empruntée au père Harmel dans *Notre amitié* de novembre 1989.

Après l'installation des micros il y a deux ans, la réfection des façades extérieures l'an dernier, le changement du grand portail au printemps, c'est maintenant la porte latérale en noyer qui vient d'être changée et la sacristie de gauche entièrement remise à neuf.

La chapelle du cimetière

On peut dater la construction de l'église Notre-Dame des Neiges aux environs des années 1200.

Cette église qui avait remplacé la première église paroissiale (Saint-Giniez) s'élevait au centre du cimetière actuel. Mais en 1447 le curé et les consuls de la communauté, prétextant son éloignement du centre du village obtiennent de l'archevêché d'Embrun la permission de construire la première des églises Saint-Antoine qui pendant plusieurs siècles ne sera qu'une annexe de l'église Notre-Dame des Neiges.

Vers 1850 un certain nombre de documents liassent à penser que Notre-Dame des Neiges a besoin de réparation importantes.

En 1844 par exemple, Joseph Long lègue dans son testament 800 francs à la commune pour sa réparation ; en 1863 un devis de réparation est établi pour un montant de 734,98 francs ; le document qui fait état de la souscription pour ces travaux est exposé dans l'actuelle chapelle d'hiver ; en 1876 encore Pierre et Vincent Touche, en exécution des dernières volontés de leur frère Louis, lèguent à la commune 600 francs pour l'entretien de cette chapelle Notre-Dame des Neiges.

Quoi qu'il en soit, en 1920, cette chapelle menace ruine, une bonne partie de la toiture est tombée ; le maire fait alors découvrir tout le reste pour conserver les tuiles ; le conseil municipal autorise Monsieur le curé à réparer la chapelle à ses frais.

Le 20 février 1927, au cours d'une séance extraordinaire du conseil paroissial, Monsieur le curé (l'abbé Jouvent) informe les conseillers que Monsieur le maire lui a déclaré le 7 février 1927 que la municipalité a décidé d'abattre l'ancienne chapelle du cimetière dont la toiture a été enlevée le 2 novembre 1920. La municipalité aurait l'intention de construire à sa place une chapelle de trois mètres sur quatre qui abriterait le corbillard que la commune se propose d'acquérir et que l'ancienne cloche serait placée dans cette chapelle. D'autre part, Monsieur le curé donne lecture d'une réponse de Monsieur le vicaire général, en date du 10 février 1927 : « Le curé de la paroisse ne peut donner son consentement à cette démolition. »

Le 2 septembre 1928, après avoir entendu deux déclarations opposées à la désaffectation de la chapelle, le conseil municipal maintient sa décision ; le compte rendu de la séance du conseil paroissial du 27 avril 1929 dépeint assez bien les passions qui animaient le village à cette époque :

Avant de se séparer, le conseil paroissial à l'unanimité ne peut que protester contre la démolition des murs de l'ancienne chapelle qui a lieu en ce moment. Cette démolition eût été évitée si, en 1920, la municipalité sectaire n'avait, au mépris de la loi, fait enlever la toiture de cette ancienne chapelle qui nous a servi d'église paroissiale jusqu'en 1447 et qui a encore servi d'église paroissiale pendant la construction de l'église actuelle.

La chapelle de Gière

En 1713, achat d'une cloche d'un quintal et six livres, fondue par Nicolas et Joseph Huard de Venterol dans le Cantal, aux dépens du hameau (abbé Fournier).

Le 26 février 1862, érection d'un chemin de croix dans la chapelle de Gière (Ebrard, curé).

La chapelle du Forest-Loin

Le 5 juin 1806, la confrérie des Pénitents reçoit un don de 100 francs pour être employé à l'achat d'une cloche pour le Forest-Loin.

Le 29 janvier 1863, la chapelle du Fores-Loin a été reconstruite par les habitants du hameau en 1863, bénie le lendemain de la Pentecôte le 25 mai, jour où l'on a canonisé à Rome les 26 martyrs du Japon. Ils en sont les patrons, leur fête est fixée au 25 juillet.

Missions et croix

Mai 1712 – « Au cours de la 3^{ème} semaine de la mission, il y avait à Turriers 7 missionnaires qui finirent la mission par le plantement de la croix en allant de la fontaine à la grande église, à la gauche et à la l'angle de la terre seigneuriale ». (Abbé Fournier)

19 mars 1874 – « L'an 1874, une mission a été prêchée à Turriers par le révérend père Michel Trinitaire et Monsieur le curé de Barcelonnette ... Le soir du jour de la clôture, 19 mars, fête de Saint Joseph, il y a eu la cérémonie de la plantation de la croix ». (Ebrard, curé).

26 mai 1895 – Après les vêpres, un grand nombre de pénitents habillés ont porté la croix en procession précédés de beaucoup de monde venu des paroisses avoisinantes sur les Baumelles au nord de l'emplacement de la tour. Cette croix est en mélèze laissé rond, raboté seulement par l'abbé Couzinet, finie par Michel Pellenq. Le mélèze apporté de Théus par Alph. Chabrier était trop mince en haut pour supporter le Christ qui pèse –dit-on- 200 Kg. On a mis une barre de fer appliquée au bras ...

Ayant à peu près 2 mètres, on est resté longtemps sans pouvoir la dresser. Le père prédicateur n'a pu faire son sermon au pied de la croix et ce n'est que le soir à la prière qu'il a prêché. Le Christ a été donné par une personne anonyme.

Vincent Touche,
Archives de la paroisse de Turriers

Cette croix des Baumelles a dû être réparée plusieurs fois, (parfois) à cause de la foudre en 1937, en 1960 et en 1987.

26 mars 1911 – « Après une mission de 15 jours, prêchée par deux pères capucins, le P. Paul et le P. Philippe, mission commencée le 12 mars et clôturée le 26 mars par la plantation de la croix à l'entrée du village sur la propriété de M. Peix ».

(J. Ailhaud, curé)

Les cloches du village

Trois cloches sont installées au clocher de l'église paroissiale de Turriers. Sur chacune d'elle sont gravés nom et date de son installation.

La plus ancienne se trouve dans la fenêtre est, vers le cimetière, et porte la mention suivante :

J'appartiens à la confrérie des Pénitents de Turriers
Mon parrain est Bernard Honoré Magnan
Ma marraine Pons Madeleine épouse du parrain
François Etienne Ayasse, maire
François Tartonne, recteur
Manuel, curé, 1858
Joseph Chastan, fondateur à Gap

La « grosse cloche », celle qui est dans la fenêtre sud, sur la quelle frappe également le marteau qui sonne les heures, pèse 388 Kg. Elle a été solennellement bénie le 14 décembre 1924 par le chanoine Groupier, archiprêtre de Sisteron, et par l'abbé Jouvent, curé de Turriers. Cette cloche provient de la refonte par les fils Pacard à Annecy-le-vieux, d'une ancienne cloche fondue en 1824 et frappée par la foudre en 1913. Elle s'appelle Vincent-Hélène. Son parrain est Vincent Touche, chantre très dévoué de la paroisse et sa marraine Hélène Tourniaire, épouse de Célestin Bayle, notaire. Sur cette cloche, à l'initiative de Vincent Touche, a été gravé le blason de Turriers retrouvé en 1906, et aussi une effigie de Saint-Antoine.

La 3^{ème} cloche de la fenêtre ouest pèse 85 kg. C'est la « petite cloche » installée en 1950. Lorsque l'abbé Jouvent a voulu la faire fondre, il avait à sa disposition plusieurs cloches en mauvais état provenant de l'église elle-même et des chapelles de Gière, du Forest-Loin et du cimetière. Celle qui a été retenue, après de longues discussions de l'abbé Jouvent et les fils Pacard, l'a été pour des raisons de musicalité. Ainsi les 3 cloches de Turriers permettent d'obtenir le si bémol, le mi bémol et le sol. Cette transposition du do-fa-la donne à l'ensemble une sonorité harmonieuse.

Sur cette cloche est gravé :

Je m'appelle Gaston-Madeleine
Parrain Gaston Andreotti
Marraine Madeleine Abeille épouse Emile Peix
Chanoine Jouvent Curé
1950

L'électrification des cloches a été réalisée en 1959.